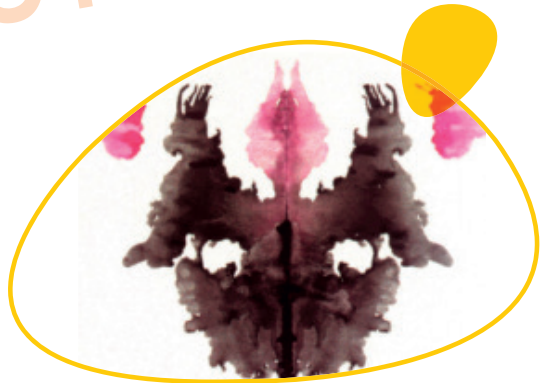




Diplôme d'Université Techniques Projectives

Enfant et adolescent (Adulte et personne âgée en 2019-2020)

Au fur et à mesure que la formation des psychologues s'avère de plus en plus spécialisée, la psychologie projective apparaît depuis quelques années comme une discipline à part entière nécessaire aux psychologues.

Les techniques projectives représentant des tests de personnalité autres que les questionnaires sont amenées à se développer dans des domaines diversifiés qui sont la psychologie clinique, la psychologie sociale, la psychologie du travail et la psychologie scolaire.

La technique de passation et d'interprétation nécessite une formation importante car elle doit s'adapter à l'évolution des théories qui la sous-tendent. Elle s'appuie sur la dynamique du fonctionnement psychique de la personnalité dans les registres normatifs et psychopathologiques.

Cette formation propose deux années distinctes adaptées, soit pour une population d'adultes et de personnes âgées, soit pour une population d'enfants et d'adolescents, afin d'améliorer le professionnalisme des psychologues.

Objectifs

La formation vise une qualification complète des psychologues dans une compétence nouvelle ou un approfondissement d'une compétence acquise par l'appel à des techniques réactualisées.

À l'issue de la formation, les titulaires du diplôme seront aptes à :

- ▶ Diagnostiquer la pertinence et l'utilisation d'un test projectif en sachant différencier les tests destinés aux enfants et adolescents de ceux d'adultes
- ▶ Conduire et réaliser les prestations de tests pour tous les âges de la vie,
- ▶ Interpréter les protocoles,
- ▶ Rédiger les comptes-rendus,
- ▶ Proposer les indications thérapeutiques.

Publics visés

- ▶ Psychologues amenés à utiliser les tests projectifs, quel que soit le lieu de leur activité professionnelle (entreprises, cabinets de recrutement, secteur social, secteur hospitalier, secteur scolaire).
- ▶ Étudiants titulaires du Master 1 en Psychologie.

INTERVENANTS

▶ Responsable pédagogique :

- ▶ **Geneviève BRÉCHON**, Maître de conférences à l'université de Tours

▶ Principaux intervenants :

- ▶ **Jean-Yves CHAGNON**, Professeur à l'université de Paris Villetaneuse
- ▶ **Anne-Marie GUTEL**, Psychologue Clinicienne libérale (Loir-et-Cher)
- ▶ **Aurore HUARD**, Psychologue clinicienne, Clinique Psychiatrique Universitaire, Unité Adolescent et Hôpital Clocheville Pédiopsychiatrie
- ▶ **Sophie PIVRY**, Maître de conférences associée à l'université de Tours et Psychologue clinicienne en institution à Valençay
- ▶ **Hélène ROBERT**, Psychologue clinicienne et Psychothérapeute libérale - Chargée de cours à l'UFR ASH de l'université de Tours
- ▶ **Olivier ROUVRE**, Psychologue clinicien, Service Pédiopsychiatrie du CHU Bretonneau
- ▶ **Benoît VERDON**, Professeur à l'université de Paris Descartes, et Président de la Société française du Rorschach.

▶ Autres intervenants extérieurs

9 sessions de 12h + 1 session de 8h d'examen

(vendredi de 13h30 à 19h30 et samedi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00)

Soit 116 heures + 105 heures de stage pour les demandeurs d'emploi et les étudiants

Groupe de 25 personnes maximum

Lieu de formation :

**UFR Arts et Sciences Humaines
Département de Psychologie
Site Tanneurs - Tours**

Formation de janvier à décembre 2019

Renseignements et inscriptions : Delphine CHERON au 02.47.36.81.30

Tarif indicatif 2018/2019 : 1 550 €⁽¹⁾ nets par an

⁽¹⁾ Il existe un tarif pour les particuliers autofinçant leur formation.



Programme de la formation spécialisée enfant-adolescent

- ▶ **Module 1 : Etude du fonctionnement psychique infantile**
 - ▶ Spécificité de l'approche psychopathologique en clinique infantile
- ▶ **Module 2 : Techniques projectives chez l'enfant et l'adolescent : Rorschach, TAT, CAT, Patte-Noire, Scéno-test**
 - ▶ Fondement des tests (Rorschach et TAT)
- ▶ **Module 3 : Analyse et élaboration des comptes-rendus**
 - ▶ Indications des tests chez l'enfant et l'adolescent.
 - ▶ Spécificité du diagnostic et de l'interprétation en clinique infantile.
 - ▶ Orientation et pronostic.

Programme de la formation spécialisée adulte-personne âgée

- ▶ **Module 1 : techniques projectives et psychopathologie**
 - ▶ Présentation des techniques projectives : historique, diversité
 - ▶ Le concept de projection
 - ▶ Les différentes théories psychopathologiques et les auteurs contemporains sur lesquels s'appuient les tests projectifs.
 - ▶ Les mécanismes de défense.
- ▶ **Module 2 : Techniques projectives de l'adulte : Rorschach et TAT**
 - ▶ Fondement des tests (Rorschach et TAT)
 - ▶ Illustration clinique par le dépouillement et l'analyse de protocoles.
 - ▶ Illustration clinique des diverses problématiques et de leurs fonctionnements psychiques
 - ▶ Analyse des discours
- ▶ **Module 3 : Analyse et élaboration des comptes-rendus**
 - ▶ Étude de la demande et indications
 - ▶ Interprétation des données
 - ▶ Hypothèse diagnostique, orientation et pronostic

Conditions d'admission

- ▶ Maîtrise de psychologie (ou 1ère année de master) ou titre de psychologue ou diplôme de psychologie scolaire ou diplôme de conseiller d'orientation professionnelle.
- ▶ La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

**CANDIDATURE
EN LIGNE**

www.formation-continue.univ-tours.fr

Validation

Le contrôle des connaissances comprend :

- ▶ un contrôle continu tenant compte des travaux personnels (25% de la note),
- ▶ un examen final sur table (75%).

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations à jour le 8 février 2018 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2018-2019. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

